

PROGRAMME DE FORMATION

BPJEPS_MAPST MULTI ACTIVITÉS PHYSIQUES OU SPORTIVES POUR TOUS

N° RNCP 40480

Pour consulter la fiche certificative : <https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/40480/>



Contexte : La pratique des activités physiques ou sportives constitue un enjeu important de santé, de bien-être et de cohésion sociale. Les structures sportives, associatives et les collectivités territoriales développant des actions visant à favoriser l'accès au sport pour tous les publics.

Dans ce contexte, la formation au BPJEPS MAPST permet de former des éducateurs sportifs capables d'encadrer et d'animer des activités physiques variées, adaptées aux différents publics

et réalisées dans le respect des règles de sécurité.

Préambule : Le BPJEPS MAPST est un diplôme professionnel du ministère chargé des Sports permettant d'exercer en tant qu'éducateur sportif polyvalent. La formation vise à développer les compétences nécessaires pour concevoir, animer et encadrer des activités physiques multisport, tout en participant au fonctionnement d'une structure sportive. Elle s'organise en alternance entre centre de formation et mise en situation professionnelle.

1. PUBLIC VISÉ

USAP Formation accueille toute personne souhaitant se former au métier d'éducateur sportif en multi-activités. L'organisme propose un parcours de formation structuré permettant aux stagiaires d'évoluer au sein de différentes structures d'alternance. Ce dispositif vise à favoriser l'acquisition progressive des compétences professionnelles tout en permettant au stagiaire de développer ses aptitudes dans un cadre sécurisé et professionnalisant.

La formation est ouverte aux publics suivants :

- Les apprentis dans le cadre d'un contrat d'apprentissage,
- Les sportifs de haut niveau,
- Les demandeurs d'emploi bénéficiant d'un financement AIF ou d'un financement individuel,
- Les salariés dans le cadre d'un financement par un OPCO ou d'un contrat de professionnalisation,
- Les salariés en reconversion professionnelle dans le cadre d'un Congé Individuel de Formation.

2. OBJECTIFS DE LA FORMATION

La formation conduisant au BPJEPS MAPST (Multi-Activités Physiques Sportives pour Tous) a pour objectif de former des éducateurs sportifs capables d'encadrer et d'animer des activités physiques variées pour différents publics.

Les objectifs principaux de la formation sont :

- Former **des éducateurs sportifs polyvalent**,
- Permettre **d'encadrer des activités physique sou sportives pour tous les publics**,
- Apprendre à **concevoir et animer des séances sportives en sécurité**,
- Préparer **les futurs professionnels à travailler dans des structures sportives**.

3. DÉROULÉ DE LA FORMATION

- **Lieu de formation**

Chambre des Métiers et de l'Artisanat,
9 Avenue Alfred Sauvy, 66600 Rivesaltes

- Salles de cours entièrement équipées (Wifi, écran...)

- **Durée et dates.**

Session 2026 :

Début de la formation : 12 octobre 2026

Fin de formation : 6 Aout 2027

Heures en centre de formation : 567

Heures en structure d'alternance : 924

4. PRÉREQUIS

- Être titulaire du Premier Secours Civique de niveau 1 (PSC1)
- Être titulaire d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique et à l'enseignement des activités aquatiques de moins de trois mois
- Valider les Tests d'Exigences Préalables (*cf. annexe 1*)

5. MODALITÉ D'ACCÈS

Une session de formation est ouverte chaque année à compter du 1er septembre, sous réserve d'un nombre suffisant de candidats inscrits.

L'accès à la formation est soumis au dépôt d'un dossier de candidature complet. Après étude du dossier, le candidat est systématiquement contacté afin de vérifier la motivation, la cohérence du projet professionnel et l'adéquation avec la formation visée.

Le programme de formation ainsi que le planning prévisionnel (ruban pédagogique) sont transmis au candidat pour information.

En cas d'avis favorable, un entretien individuel avec le coordinateur de formation est organisé afin de valider le projet, préciser le parcours éventuel individualisé et confirmer l'inscription.

L'entrée en formation devient définitive après validation du dossier administratif et confirmation du mode de financement.

6. ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap, tant dans l'accessibilité de nos locaux et des salles de formation, que grâce à l'utilisation de moyens pédagogiques adaptés.

Contactez notre référent handicap, Martin DENIS pour l'étude des adaptations nécessaires :
m.denis@usap.fr

7. COMPÉTENCES VISÉES À L'ISSUE DE LA FORMATION

- Concevoir et planifier des **séances d'activités physique et sportives adaptées aux publics**,
- Animer et encadrer des **séances multisports en assurant la sécurité des pratiquants**,
- Adapter les activités en fonction **des capacités, de l'âge et des objectifs des participants**,
- Gérer un **groupe et favoriser la participation et la motivation**,
- Participer au **fonctionnement et au développement d'une structure sportive**.

8. PASSERELLES & DÉBOUCHÉS POSSIBLES

Débouchés professionnels

- A l'issue de la formation, le diplômé peut exercer dans différents types de structure :
 - Clubs sportifs
 - Associations
 - Centres de loisirs
 - Collectivités territoriales (mairies, services des sports)
 - Bases de loisirs
 - Structures privées
- Les métiers accessibles sont notamment :
 - Educateur sportif polyvalent
 - Animateur sportif
 - Coach multisport
 - Animateur d'activités physiques sportives pour tous
 - Coordinateur ou responsable de projets sportifs

Passerelles et évolutions possibles

- DEJEPS entraîneur, coordinateur de projets sportifs
- DESJEPS direction de structures sportives ou formation d'entraîneurs
- Licence STAPS
- Concours ETAPS
- Autres BPJEPS

9. PROGRAMME DÉTAILLÉ

Modules de formation et compétences visées

Compétences visées	Module(s) de formation
<ul style="list-style-type: none"> - Se repérer dans son territoire et identifier les acteurs locaux afin de développer une structure dans le champ du sport ou de l'animation. - Identifier les publics cibles, y compris en situation de handicap, pour comprendre leurs besoins. - Recueillir les demandes des publics et des acteurs du territoire afin de favoriser l'inclusion. - Proposer des projets adaptés aux objectifs, aux ressources et à l'offre existante pour répondre aux besoins. - Planifier et organiser ces projets en tenant compte des ressources et des impacts écologiques. - Assurer le suivi des actions en coordonnant l'équipe pour garantir le bon déroulement. Gérer les obligations administratives à l'aide d'outils numériques. - Analyser les résultats du projet et évaluer l'atteinte des objectifs. - Restituer les conclusions en identifiant points forts, limites et axes d'amélioration. 	<p>Concevoir et mettre en œuvre des projets d'animation dans le cadre de l'organisation de travail d'une structure du champ du sport ou de l'animation</p>
<ul style="list-style-type: none"> - Communiquer sur les activités en respectant le cadre de la structure afin de mobiliser les publics et leur entourage. - Adapter la communication aux caractéristiques des publics, notamment en situation de handicap, pour la rendre accessible à tous. - Choisir les outils de communication en fonction des objectifs, des cibles et des ressources disponibles. - Rédiger des contenus adaptés aux supports et aux spécificités des publics pour promouvoir les activités. 	<p>Valoriser les activités et les projets d'une structure du champ du sport ou de l'animation</p>
<ul style="list-style-type: none"> - Définir les finalités et objectifs d'un cycle de séances en fonction du projet, du public (dont les personnes en situation de handicap) et de leurs besoins. 	<p>Concevoir, animer, en sécurité et évaluer des séances et des cycles de séances, de découverte, d'initiation et d'apprentissage des activités physiques ou sportives dans le cadre</p>

<ul style="list-style-type: none"> - Concevoir le contenu et le déroulement des séances pour favoriser les apprentissages et diversifier les pratiques. - Prévoir les conditions de réalisation en assurant la sécurité, le respect de la réglementation et la disponibilité des ressources humaines et matérielles. - Accueillir les participants, présenter les objectifs, le déroulement et les règles afin de favoriser leur implication. - Animer les séances en adaptant les situations pédagogiques aux réactions et besoins des publics. - Repérer les difficultés et risques afin d'apporter des conseils adaptés et garantir la sécurité. - Analyser les séances et évaluer le cycle pour mesurer les résultats et améliorer les pratiques. 	<p>du projet et de l'organisation de travail de la structure</p>
---	--

Les participants devront valider l'intégralité des blocs de compétences pour valider la certification.

 **Moyens techniques et pédagogiques**

- Plateforme pédagogique (QUALIFOP, supports formateurs)
- Salle de cours
- Matériel informatique
- Plateforme de visioconférence : Teams

 **Méthodes pédagogiques mobilisées**

Pédagogie active :



- Cours interactifs en présentiel,
- Cours distanciel et supports numériques,
- Ateliers pratiques de mise en situation pédagogique,
- Travaux en groupe,
- Brainstorming,
- Mobilisation des savoirs acquis en cours sur l'élaboration de projets.

Intitulé des cours et formateurs principaux

Prénom - Nom	Enseignement	Diplôme	Expérience
BAPTISTE Anthony	Anatomie	Master STAPS DE préparateur physique	Préparateur physique Fondateur, DG et entraîneur chef de Crossfit Perpignan
CHASTANG Jérôme	VTT	Brevet d'Etat Educateur Sportif spécialité VTT	Encadrement, gestion et vente d'activités sportives de pleine nature

GASQUEZ François	Sports Collectifs	BPJEPS ASC BPJEPS APT BPJEPS HM Brevet d'Entraîneur de Football	
PAOLINETTI Valérie	Gestion de projet	DEUST Gestion de projet	
PETYT Bruno	Sports innovants	BPJEPS APT	Entraîneur principal Football Club
THERESIN François	Fitness	BPJEPS CC BPJEPS HM	Professeur de fitness (depuis 2016) Educateur sportif
UCPA Saint Cyprien	Tir à l'Arc	Brevet d'Etat Educateur Sportif spécialité Tir à l'arc	
WHITE Dominic	Activités de pleine nature	Brevets d'Etat Course d'Orientation Brevet d'Etat Kayak et disciplines associées BAPAAT Pleine nature	Guide touristique international Moniteur activités pleine nature

10. MODALITÉ D'ÉVALUATION DE LA FORMATION



Modalité de contrôle des connaissances

Evaluation de l'acquisition des compétences via mises en pratique et exercices pendant la formation.
Evaluation de la formation à chaud par chaque participant.
Certification blanche.



Modalité d'évaluation et de certification

Le diplôme est évalué à travers 4 blocs de compétences (BC) :

- BC 1 : **rédaction d'un dossier** explicitant la conception, la mise en œuvre et la réalisation d'un projet d'animation s'inscrivant dans la structure d'alternance et **présentation de 20 minutes** maximum, suivie **d'un entretien de 30 minutes**.
- BC 2 : présentation de 2 actions de valorisation d'activité mises en œuvre auprès de 2 publics différents dans sa structure d'accueil, présentation de 10 minutes maximum, suivie d'un échange avec le jury de 15 minutes maximum.
- BC 3 :
1^{re} épreuve : Conception d'un cycle de découverte, d'initiation ou d'apprentissage pour les 3 domaines d'activités physiques ou sportives, **animation de la séance d'une durée de 45 minutes à 1h30 maximum pour un public d'au moins 6 participant**, suivi **d'une présentation orale et entretien de 30 minutes** maximum.
2^e épreuve : Entretien d'une durée de 30 minutes maximum dont 10 minutes maximum de présentation orale du candidat, sur 2 nouvelles Activités Physiques Sportives s'inscrivant dans 2 des 3 familles d'activités du diplôme (APEC, APJS, APEN)

11. CONTACTS FORMATION

- Responsable du pôle formation : Julien DIDIER [j.didier@usap.fr – 07.76.70.14.97]
- Coordinateur de formation : GASQUEZ François [bp.apt@usap.fr – 06.46.57.98.78]
- Chargée administrative : Léa CASADEVALL [admin.formation@usap.fr - 04.68.61.84.70]

12. AMÉLIORATION CONTINUE ET GESTION DES RÉCLAMATIONS

Depuis octobre 2020, USAP Formation est certifié Qualiopi ; de ce fait, la qualité et l'amélioration continue de nos formations est le centre de nos préoccupations.

Pour nous signaler toute réclamation/plainte ou suggestion, chaque stagiaire est invité à s'adresser directement au service qualité : qualite.formation@usap.fr

Toutes les réclamations seront enregistrées et traitées dans les meilleurs délais afin de répondre au mieux aux demandes.

13. COÛT DE LA FORMATION

Le coût de la formation varie en fonction du statut du bénéficiaire, du parcours individualisé et du mode de financement mobilisé.

À titre indicatif :

- Parcours complet en auto-financement : 9 € net par heure de formation
- Parcours complet avec financement par un opérateur de compétences (OPCO) : 12 € net par heure de formation

Le volume horaire en centre de formation peut être ajusté en fonction des allègements de formation, équivalences, positionnement préalable ou validation des acquis.

USAP Formation accompagne chaque candidat dans l'étude des possibilités de prise en charge, notamment dans le cadre des dispositifs suivants :

- Contrat d'apprentissage
- Contrat de professionnalisation
- Plan de développement des compétences
- Compte Personnel de Formation (CPF)
- Projet de transition professionnelle
- Préparation Opérationnelle à l'Emploi (POE individuelle ou collective)
- Aide Individuelle à la Formation (AIF)
- Auto-financement ou financement personnel
- Tout autre dispositif mobilisable selon la situation du bénéficiaire

Le coût total de la formation et le reste à charge éventuel dépendent du dispositif de financement retenu et du parcours individualisé.

Un devis personnalisé et détaillé est systématiquement transmis au candidat avant toute inscription, après étude de sa situation et des modalités de prise en charge possibles.

14. STATISTIQUES DE LA FORMATION

La première session de formation a lieu en octobre 2026.

EN CAS D'INSCRIPTION A LA FORMATION

Je reconnais avoir pris connaissance du présent programme de formation et en accepter les modalités.

Fait à _____, le ____/____/____

Prénom et Nom du bénéficiaire

Signature

ANNEXE 1

PHASE 1 : LES TESTS D'EXIGENCES PRÉALABLES

Les TEP (Tests d'Exigences Préalables) ont pour but de vérifier les compétences du candidat à suivre le cursus de formation lui permettant d'accéder à la mention « Multi Activités Physiques pour Tous ».

Etape 1 : test navette Luc Léger

C'est un test de course progressivement accéléré par palier de 1 minute. Les candidats devront réaliser des allers-retours sur 20m (largeur d'un terrain de hand-ball) à une vitesse imposée par une bande sonore. La fréquence des « bips » émis par la bande son est de plus en plus rapide.

Palier à atteindre :

- **Palier 7 pour les femmes**
- **Palier 9 pour les hommes**

Les virages en courbe sont interdits. Tout retard en-dessous de la zone des 2mètres est éliminatoire :

Lorsqu'un(e) candidat(e) a un retard dans la zone des 2 mètres entre le bip et la ligne, il lui sera signifié un avertissement ainsi qu'à l'observateur d'en face. Ce retard devra être comblé sur un aller. A défaut, un 2^{ème} avertissement lui sera signifié. Si le retard n'est pas comblé sur le trajet suivant, il/elle sera arrêté(e) par les évaluateurs.

Etape 2 : Test d'habilité motrice

Ce test est un enchaînement de 22 ateliers, dans un temps strictement inférieur (pénalités comprises) :

- **2 minutes 06 pour les femmes**
- **1minute 46 pour les hommes**

Descriptif du parcours :

- Atelier 1 : Course à pied sur 8 mètres
- Atelier 2 : Franchissement de la première haie
Pénalités prévues : reversement e haie/chute de la latte au passage de la haie
- Atelier 3 : Course à pied sur 6 mètres du point « c » au point « d »
- Atelier 4 : Franchissement d'un passage de rivière (zone matérialisée par 2 lignes)
- Atelier 5 : Course de vitesse sur 6 mètres du point « e » au point « f »

- Atelier 6 : Franchissement de la 2^{ème} haie (hauteur de 0,76m pour les hommes et de 0,56m pour les femmes)

Pénalités prévues : renversement de la haie/chute de la latte au passage de la haie

- Atelier 7 : Course de vitesse sur 13 mètres du point « g » au point « h »
- Atelier 8 : Course à pied sur 8 mètres, le(la) candidat(e) doit contourner le plot « A » par la droite
- Atelier 9 : Course de vitesse sur 5 mètres du point « h » au point « i »
- Atelier 10 : lancer de balles dans chaque cerceau

Le (la) candidat(e) doit être capable de lancer une balle dans chaque cerceau de 70 centimètres de diamètre, posé au sol, en allant du plus proche au plus éloigné. L lancer est également validé lorsque la balle touche le bord du cerceau.

Le (la) candidat(e) dispose en tout de 6 balles. Le nombre de tentatives est limité à deux balles par cerceau.

Les distance de lancer sont mesurées entre le centre de chaque cerceau et la zone de lancer derrière laquelle, le (la) candidat(e) doit se trouver, soit :

- *Pour les hommes : le centre du premier cerceau est situé à 5 mètres, le deuxième à 6 mètres et le troisième à 7 mètres de la zone de lancer*
- *Pour les femmes : le centre du premier cerceau est situé à 4 mètres, le deuxième à 5 mètres et le troisième à 6 mètres de la zone de lancer.*

Pénalités prévues : une pénalité est attribuée par cible manquée (2balles possibles pour chaque cible)

- Atelier 11 : course de vitesse sur 10 mètres du point « i » au point « j »
- Atelier 12 : contourner le plot B par la droite à 10 mètres de la zone de lancer de balles
- Atelier 13 : course de vitesse sur 5 mètres du pont « k » au point « l »
- Atelier 14 : Slalom en dribble à main (ballon de basket)

*Le (la) candidat(e) doit prendre un ballon de basket dans un cerceau et partir en **dribblant d'une seule main** (changements de main autorisés) pour effectuer un slalom entre les 7 plots dont les 4 premiers sont disposés en croix (distance entre les plots 1,50m). **Les plots doivent être contournés alternativement par la gauche et par la droite.***

Le (la) candidat(e) doit franchir un élastique tendu à 40 cm du sol (et placé à 1,50m du dernier plot) sans le toucher, le ballon passant au-dessus de l'élastique.

*Il/elle doit ensuite **immobiliser le ballon avec les mains au sol à l'intérieur d'un cerceau placé au sol à 1,50m de l'élastique.***

*Le ballon ne doit pas être porté, **le corps du candidat doit contourner les plots.***

Pénalités prévues : par plot contourné avec le ballon ou le corps / si l'élastique est touché lors de son franchissement / si l'élastique est franchi balle tenue / si le ballon n'est pas mobilisé dans le cerceau / si le ballon est porté lors de cette épreuve

- Atelier 15 : Slalom en dribble au pied (vallon de football)

*Le (la) candidat(e) doit prendre un ballon de football avec les pieds, posé à l'intérieur d'un cerceau, et franchir l'élastique sans le toucher en faisant **passer le ballon sous l'élastique.** Il/elle doit effectuer le slalom au sens inverse en contournant les plots alternativement par la droite et par la gauche, en dribblant au pied jusqu'au cerceau (m) et immobiliser la balle dans le cerceau avec le pied.*

*Le **corps du candidat ainsi que le ballon doivent contourner tous les plots.***

Pénalités prévues : par plot non-contourné avec le ballon / si l'élastique est touché lors de son franchissement / si le ballon est touché avec la main pendant les dribbles /si le ballon est immobilisé avec la (les) main(s) dans le cerceau / si le ballon n'est pas mobilisé dans le cerceau

- Atelier 16 : course sur 5 mètres du point « m » au point « j »
- Atelier 17 : contourner le plot B par la droite, placé à 10 mètres de la zone de lancer de balle
- Atelier 18 : course sur 2 mètres du point « k » au point « n »

- Atelier 19 : passage en équilibre sur poutre placée au sol de 4 mètres de long

Le (la) candidat(e) doit traverser la poutre d'une extrémité à l'autre. En cas de chute, le (la) candidat(e) devra recommencer l'atelier au début de la poutre.

- Atelier 20 : roulade avant

De l'extrémité de la poutre, le (la) candidat(e) doit réaliser une roulade avant sur un tapis placé en contre bas à 0,80m de la poutre.

Pénalités prévues : si le(la) candidat(e) effectue la roulade de travers ou sort du tapis.

- Atelier 21 : lancer de 3 médecine-balls (2kg pour les femmes et 3 kg pour les hommes) au-delà d'une ligné située à 5 mètres du point « p » (lancer à deux mains départ poitrine)

Le (la) candidat(e) doit être situé derrière la zone de lancer.

- Atelier 22 : course en slalom sur 55 mètres en contournant 5 plots alternativement par la droite et la gauche jusqu'à la ligne d'arrivée

Vous retrouverez le détail de ces deux tests, leurs critères de réussite et pénalisations qui ont été établis dans l'annexe 4 émanant de « **L'Arr[^]été du 21 juin 2016 portant création de la mention « activités physiques pour tous » du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « éducateur sportif »** ».

PHASE 2 : TESTS DE SÉLECTION COMPLÉMENTAIRES A USAP FORMATION

Si le nombre de candidats satisfaisant aux exigences préalables à l'entrée de la formation excède la capacité d'accueil de l'organisme, alors les épreuves suivantes deviendront des critères de sélection pour les départager.

EPREUVE	CRITERE D'EVALUATION
Ecrit sous forme de questions relatives au métier d'animateur sportif – 2 heures	Expression écrite : orthographe, syntaxe, lisibilité, structuration du devoir, réponses adaptées aux questions, cohérence des arguments
Entretien oral éclairé par le dossier d'inscription composé de – 20 minutes : <ul style="list-style-type: none"> - Curriculum Vitae (état civil, études suivies, diplômes obtenus ou niveau atteint, situation professionnelle) - Expériences dans le domaine des animations - Niveau de pratique sportive (disciplines pratiquées) - Motivations et projet professionnelle 	Expression orale : oral, clarté, aisance, utilité de la formation dans le parcours professionnel. Motivation : place de la formation dans le parcours personnel. Disponibilité : possibilité temporelle et matérielle effective de suivre la formation.